

“ On voit, en lisant les auteurs qui ont écrit sur les pénitenciers, quels soins ils demandent dans le choix des officiers. De ce choix dépend presque entièrement le succès dans l'œuvre de la réforme des détenus ; tout le monde est d'accord sur ce point. Or, en Canada, ce choix est loin de se faire dans des conditions à présenter les garanties voulues. Les considérations personnelles, les exigences d'amis importuns, une certaine tendance à favoriser un parti politique plutôt qu'un autre, tout cela fait que souvent on se trouve avec certains employés qui sont une entrave plutôt qu'une aide pour le bien. Sans doute, il reste toujours le remède radical de renvoyer un officier quand on s'aperçoit qu'il ne remplit pas son devoir ; mais c'est un remède qui a peut-être autant d'inconvénients que le mal lui-même. Un plus grand soin dans les choix à faire, ne pas renvoyer un employé médiocre sans avoir de bonnes raisons de croire qu'on ne le remplacera pas par un autre qui lui sera inférieur ; encourager, instruire, soutenir les employés de bonne volonté, voilà le moyen, croyons-nous, de ne pas s'exposer à des mécomptes trop fâcheux.

“ Un moyen très efficace d'encourager les bons employés, et de stimuler le zèle des employés moins zélés, c'est de suivre un ordre juste et équitable dans les promotions d'une position à une autre plus élevée et plus lucrative. Rien ne décourage un bon serviteur comme de se voir laissé dans l'oubli, et voir passer au-dessus de lui des hommes qu'il sait avoir moins de titres que lui aux récompenses données. L'ancienneté dans le service, les capacités, les services rendus, la conduite morale et religieuse, la fidélité au devoir, telles devraient être les bases principales de tout système de promotion. Si, au lieu de suivre ces règles de justice, on se laisse guider par l'arbitraire, on fera d'une chose bonne en soi une cause de haines, de jalousies et de troubles entre les employés.”

Telles sont les vues d'un homme ayant vingt années d'expérience comme aumônier et qui a d'ailleurs étudié cet important sujet.

J'ai traité cette question assez longuement à raison de son importance. S'il suffisait à la vieille bonne façon de nos ancêtres d'enfermer les criminels dans une prison pour ensuite ne s'occuper que peu ou point du tout de leur bien-être, en un mot, de les traiter comme s'ils n'avaient pas d'âmes à sauver, peu importerait de quelle classe d'individus se composerait la police d'un pénitencier. Il ne lui serait pas nécessaire d'avoir d'objet ou de but plus relevé que celui de faire le service, retirer les appointements et de remplir les fonctions de simples machines. Mais si, comme on doit le supposer, c'est l'intention du gouvernement que l'on emploie tous les moyens possibles de réformer les criminels, on doit d'abord commencer par réformer ceux qui, comme les gardes et surveillants, peuvent exercer une influence salubre ou pernicieuse sur eux, et c'est ce que les détenus eux-mêmes comprennent d'ailleurs parfaitement. Tout en demandant que l'on nomme des hommes d'une classe supérieure à la majorité des gardes et surveillants actuels, ce n'est pas mon intention de déprécier ou de dénigrer ces derniers. A tout prendre, ce sont des gens qui, dans leur genre spécial de vie, sont animés des meilleures intentions, se conduisent bien et sont honnêtes, mais il arrive néanmoins qu'il y en a peu comparativement qui aient cette intelligence, fermeté de caractère, et par-dessus tout ce sentiment de respect de soi-même, d'impartialité et de stricte justice, si nécessaire pour commander la confiance et le respect des détenus. Voilà la vérité toute nue, je la dis avec beaucoup de répugnance et de regret, mais par devoir et obligation.

J'ai l'honneur de soumettre de nouveau à votre considération l'opportunité d'adopter un système de sentence indéterminée. Il est bien permis de conclure qu'il mettra un